

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2022.

Par convocations individuelles du 23 février 2022, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHARMEIL, se sont réunis, le Mercredi 2 mars 2022 à 18h30 en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Monsieur Franck GONZALES Maire.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 13 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

### Présents:

Mme Martine BARD — M Serge BARDET — M Jean-Paul DAPP — Mme Solange DURAND — Mme Chantal MELIS — M Franck GONZALES — Mme Denise PIASTRA — M Jean PIERRE — Mme Séverine PINET — M Christian ROBERT — M Jean-Michel SAINT ANDRÉ — Mme Mireille THERRIAUD — M Maurice TISSIER.

<u>Absents</u>: Mme Josette CHABOT procuration à M GONZALES M Pierre RAPACCIULO,

<u>Secrétaire de séance</u> : Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M Christian ROBERT a été désigné secrétaire de séance.

### 1) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 9 FÉVRIER 2022

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 février 2022 transmis aux membres du conseil par voie dématérialisée. Celui-ci, est approuvé à l'unanimité.

## 2) MUTUELLE DE SANTÉ COMMUNALE présentation association MUT'COM

Un représentant de l'association MUT'COM présente les conditions de création d'une mutuelle communale de santé. Sont exposés : les bénéficiaires, les caractéristiques et formules de garanties, les services associés et les avantages du système associatif.

Après débat et questions/réponses, le conseil municipal décide de poursuivre la consultation des mutuelles spécialisées. Les conseillers municipaux formant le groupe de travail se proposent pour constituer un panel de garanties comme référence de comparaisons.

## 3) DÉLÉGATION DU MAIRE

Afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives le Conseil Municipal avait délégué au Maire, par délibération du 24 juin 2020, un certain nombre de ses compétences. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M le Maire rend compte des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation :

N°2022-001 du 10 février 2022 Acceptation indemnité de sinistre en date du 05/12/2021 feux tricolores du bourg arraché, indemnité en principale de 12 637,75€ après déduction de la franchise correspondant à 78% des réparations engagée par la commune soit 16 213,86 €

Le Conseil Municipal, prend acte de la décision qui lui est présentée.

## 4) ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CIAF- DU CONTOURNEMENT NORD-OUEST

Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Allier a invité le conseil municipal, conformément aux dispositions du code rural et de la pêche maritime, à procéder à l'élection des propriétaires exploitants ou non, possédant des biens fonciers non-bâtis sur le territoire de la commune, et à la désignation des conseillers municipaux, appelés à siéger à la commission intercommunale d'aménagement foncier (CIAF) à constituer dans le cadre du projet du Contournement Nord-Ouest de Vichy (CNO)

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 11 février 2022, soit plus de quinze jours avant ce jour, et a été inséré dans le journal d'annonces légales La Montagne en date du 15 février 2022.

A défaut d'un nombre suffisant de candidats il est procédé à l'élection des membres propriétaires fonciers TITULAIRES

M FAYARD Sébastien 67 rue de Piquejalle 03110 ST REMY EN ROLLAT,

M DURAND Thierry 18 impasse du bois Monet03110 CHARMEIL

Il est sursoit à l'élection d'un membre propriétaire foncier SUPPLÉANT.

Conformément à l'article L.121-3 alinéa 3eme du code rural, le Président du Conseil Départemental procédera à la désignation des membres de la CIAF.

Outre Monsieur le Maire, le conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal est M SAINT ANDRE Jean Michel 35 rue du château.

# 5) AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ RD27 CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

La commune envisage de réaliser un dispositif de sécurité incluant une écluse centrale et un plateau ralentisseur sur la route départementale n°27, route du Pont Boutiron, classée grande liaison départementale et supportant un trafic supérieur à 5 000 véhicules/jour.

A cet effet, le Conseil Municipal, approuve la convention avec le Conseil Départemental de l'Allier afin de s'engager sur le programme technique des travaux, les modalités de réalisation et de maintenance des ouvrages.

### 6) DEMANDE DE SUBVENTION LES ANIMAUX DANS LA VILLE

Le Conseil Municipal, attribue à l'association « Les animaux dans la ville » une subvention de 200 euros en reconnaissance des opérations de lutte contre la prolifération féline menées sur le territoire de la commune depuis 2018.

#### **DIVERS**

### - Information candidature Terres de jeux 2024

Il est rappelé que Vichy communauté est labélisée Terres de jeux 2024 depuis le 20 novembre 2019. Ce label vise à rassembler les acteurs locaux afin de développer la pratique sportive grâce à l'héritage des jeux de paris 2024.

Un catalogue des actions possibles est présenté afin de célébrer les jeux de 2024, soutenir les valeurs des jeux, favoriser la découverte et promouvoir la pratique sportive.

La démarche pourrait être engagée sur la commune avec le soutien de l'Association Enfance Jeunesse de st Rémy en Rollat et l'adhésion du corps enseignant et des associations.

### - Information politique d'accueil

### - Information Carnaval du lac

La communauté d'agglomération souhaite installer une manifestation fédératrice et populaire où tous les habitants de Vichy Communauté pourront s'investir, participer et mettre en avant la richesse et la diversité de leur territoire. Le carnaval du lac verra sa première édition se tenir sur et autour du lac d'Allier durant le second semestre 2022. La première réunion de préparation aura lieu le 21 mars prochain.

La séance est close à 20 h 25.

Charmeil, le 4 mars 2022

Le Maire

Franck GONZALES